



Aux organismes cantonaux responsables du
cadastre RDPPF en vous priant de transmettre aux

- offices du registre foncier et
- autres services cantonaux concernés

Aux organismes fédéraux concernés

Numéro de dossier: 521.45
Dossier traité par: Christoph Käser
Wabern, le 6 septembre 2023

Express Cadastre RDPPF n° 2023 / 02

Rapport final du SGP32-TG «Restrictions à la propriété foncière liant les autorités» Un sondage en ligne est lancé

Mesdames, Messieurs,

Le rapport «La prise en compte de restrictions liant les autorités ou liant indirectement les propriétaires et d'autres mesures de complétude concernant le contenu du cadastre RDPPF» est désormais disponible et peut être obtenu à l'adresse www.cadastre.ch/rdppf > Aspects juridiques & publications > Publications.

Un grand merci à Salome Reutimann, AGI Thurgovie, et au Dr Amir Moshe, Die Brückenbauer GmbH, pour la direction de ce projet prioritaire ainsi qu'à l'équipe de projet composée du Dr Bastian Graeff, canton d'Uri, de Francesco Siragusa, AGI Berne, et de Christoph Käser, swisstopo, pour leur précieux travail. Nos remerciements vont également aux membres de l'équipe de projet, aujourd'hui à la retraite, Christian Dettwiler, AGI Thurgovie, et Jean-Marc Buttlinger, AGI Bâle-Campagne.

Le rapport final constitue une base importante pour les clarifications en cours en relation avec les trois mandats d'examen du Conseil fédéral et l'adaptation des bases juridiques du cadastre RDPPF qui en découle :

- a. Eliminer les doublons avec le registre foncier ;
- b. Supprimer la règle régissant la responsabilité ;
- c. Compléter le cadastre RDPPF par des restrictions liant les autorités.

Afin de vérifier la faisabilité des modifications juridiques, l'Office fédéral de topographie swisstopo a chargé la société Interface Politikstudien Forschung Beratung AG de réaliser une analyse coûts-bénéfices par le biais d'un sondage.

Un sondage en ligne d'une durée de 10 à 20 minutes va être réalisé sur la thématique de la suppression du dualisme (cadastre RDPPF – registre foncier). Dans les prochains jours, Interface enverra l'accès au sondage par e-mail aux organismes responsables du cadastre, aux offices du registre foncier ainsi qu'à certains notaires et aménagistes. Nous vous appelons à participer à l'enquête **jusqu'au vendredi 29 septembre 2023**.



En ce qui concerne les autres adaptations du droit (compléter avec des restrictions de propriété générales et abstraites ainsi que des restrictions de propriété liant les autorités), les effets possibles seront évalués dans le cadre de discussions de groupe en ligne sous la direction de la société Interface. Chaque groupe se concentrera sur un thème particulier tel que l'inventaire des constructions, les monuments historiques, les zones protégées ou les dangers naturels. Un entretien de groupe durera entre 1,5 et 2 heures. Les participants potentiels recevront à ce sujet une demande, provenant directement d'Interface, par e-mail dans les prochains jours.

Tobias Arnold, Interface, tél. 041 226 04 11, courriel arnold@interface.ch, se tient à votre disposition pour toute question concernant l'enquête. Pour les questions d'ordre général, veuillez-vous adresser à Christoph Käser, swisstopo, tél. 058 462 86 14, e-mail christoph.kaeser@swisstopo.ch.

Nous vous remercions de votre soutien et nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable de domaine

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF